

**Porte Portail automatique HARMONIE II**

Selon la réglementation européenne n° 305/2011 du 9 mars 2011 pour les produits de construction (CPR)

1. **Code d'identification unique du produit type** : Porte Portail Harmonie II
2. **Numéro de série du produit** : N° FI 10B8-09
3. **Usage prévu du produit** :  
Portes destinée à être installée dans des zones accessibles aux personnes et dont l'utilisation principale prévue est de permettre l'accès des marchandises et des véhicules accompagnés ou conduits par des personnes, en toute sécurité, dans des locaux industriels et commerciaux ou des garages dans les zones d'habitation.
4. **Nom et adresse du fabricant** : Société ESTPM 4 avenue de la tour Maury 91280 Saint Pierre du Perray
5. **Nom et adresse du mandataire** : Non concerné
6. **Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances** : Système 3
7. **Produit de construction couvert par une norme harmonisée** :  
L'organisme notifié, **CSTB N° 0679**, 84 av Jean Jaurès Champs sur Marne 77447 Marne la Vallée a réalisé les essais de type initial.  
  
Le contrôle de la maîtrise de la production en usine incombant au fabricant.
8. **Produit de construction pour lequel une évaluation technique a été délivrée** : Non applicable
9. **Performances déclarées** :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Etanchéité à l'eau suivant configuration	2	NF EN 13 241-1 : 2003 + A2 :2016
Dégagement de substances dangereuses	Conforme	
Résistance à la charge due au vent	2	
Résistance thermique	NPD	
Perméabilité à l'air	0	
Ouverture en toute sécurité (à déplacement vertical)	Conforme	
Définition de la géométrie des composants du verre	Conforme	
Résistance mécanique et stabilité	Conforme	
Efforts de fonctionnement (porte motorisée)	Conforme	
Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air par rapport à la dégradation.	NPD	

**10** Les performances du produit identifié aux pts 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au pt 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au pt 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par : FEVRE Laurent Gérant à St PIERRE DU PERRY le 1er décembre 2019

